

Les subsides

En l'acceptant, nous nous assurons qu'au moins une partie du pipe-line sera construite. Il se rendra jusqu'à Québec.

Dès que ce tronçon sera terminé, et si après avoir tenu des audiences, l'Office national de l'énergie présente d'autres recommandations et si la Q & M présente une autre proposition, advenant une recommandation positive, j'espère que le cabinet l'approuvera et nous serions alors en bien meilleure position pour terminer tout le pipe-line à temps pour que la population des Maritimes puisse profiter de la réalisation de ce projet. C'est là notre approche et notre politique, et je crois que c'est une façon très honnête, réaliste et raisonnable d'aborder ce problème. Lors de sa dernière intervention, je ne trouve pas que le député a interprété la situation correctement ni justement.

M. Johnston: Monsieur le président, le député de South Shore m'a demandé de lui fournir une mise à jour, si j'ai bien compris, au sujet des projets de privatisation qui, comme bien des députés s'en souviendront, ont été amorcés en 1976 par le gouvernement libéral; ce projet consistait à étudier certaines sociétés de la Couronne et aussi certaines opérations du gouvernement qui pourraient éventuellement passer au secteur privé.

Si je me souviens bien, on avait demandé aux sous-ministres de déterminer certains domaines et on faisait l'étude de quelques sociétés avant le changement de gouvernement. Je dis cela parce que je crois que mon prédécesseur, le député de York-Peel, se présente souvent comme le père de la privatisation, alors qu'il n'en est rien.

Quoi qu'il en soit, mon prédécesseur a fait faire l'examen de cinq sociétés de la Couronne, et l'évaluation de ces sociétés a été faite par des experts-conseils indépendants, soit First Boston Corporation et A.E. Ames. Les sociétés qui ont fait l'objet de ces études sont la Corporation de développement du Canada, De Havilland, Canadair, les Transports du Nord et l'Eldorado, je crois. Nous avons reçu de A.E. Ames une évaluation préliminaire de la Corporation de développement du Canada et nous prévoyons recevoir d'autres évaluations très bientôt sur ces cinq sociétés de la Couronne.

Pour ce qui est des mesures que nous avons prises, nous n'avons rien fait d'autre que d'attendre que ces rapports nous soient remis, et nous avons aussi suspendu les travaux du comité consultatif que mon prédécesseur avait formé et que présidait M. Derek Hannaford.

Nous n'avons pas laissé tomber cette affaire, mais ce n'est pas une question d'idéologie pour nous, de ce côté-ci de la Chambre. Nous considérons la question de la privatisation dans le contexte général d'une amélioration de l'efficacité du gouvernement.

[Français]

Le vice-président adjoint: A l'ordre! Comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir en conformité des dispositions de l'ordre adopté le mardi 29 avril 1980 de mettre aux voix sur-le-champ...

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur le président. La Chambre serait-elle d'accord pour prolonger cette séance de quelques minutes? Il n'est pas encore 10 heures. Je n'ignore pas le Règlement, mais ne serait-il pas possible de permettre au député de Kindersley-Lloydminster, qui a attendu très patiemment, de poser quelques questions aux ministres? Je me demande si les ministres, puisqu'ils sont ici en compagnie de leurs collaborateurs, ne pourraient pas le lui accorder.

Le vice-président adjoint: Le député de Nepean-Carleton demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger la séance de quelques minutes.

[Français]

M. Pinard: Monsieur le président, je suis étonné de la requête qui est faite par mon honorable collègue. Je voudrais bien l'accommoder, mais si l'on établit ce précédent d'accommoder un de ses collègues que je respecte beaucoup, de mon côté je serai dans une très mauvaise posture parce que plusieurs députés désirent également intervenir qui n'ont pas pu le faire, justement parce que le temps est plutôt limité, quoique nous devons tous admettre que nous avons eu une très bonne journée de travail. Étant donné les circonstances, je ne voudrais pas être injuste à l'égard des députés. J'ai mentionné hier d'une façon non équivoque que je considérais que tous les députés étaient égaux, des deux côtés de la Chambre. Je pense que ce serait aller à l'encontre de ce principe si je permettais à un député de l'opposition d'intervenir sans permettre à mes collègues d'intervenir s'ils voulaient le faire, sans qu'on puisse ajourner avant minuit ou très tard ce soir. Alors, comme on a conclu une entente, tout ce que je veux, c'est de la respecter. Cet automne nous aurons des journées où la Chambre siégera en comité plénier parfois jusqu'à minuit. Je pense que nous avons été plus que raisonnables, et je suis convaincu que mon honorable collègue va comprendre l'attitude que j'adopte ce soir au nom de l'équité, et j'en appelle à son bon jugement pour comprendre mon attitude.

● (2150)

[Traduction]

M. Waddell: Monsieur le président, pour en revenir aux remarques de l'orateur qui m'a précédé, le problème, c'est qu'en donnant la parole à un seul député, on lèse les autres. Peut-être le ministre pourrait-il envisager de laisser les travaux du comité se poursuivre jusqu'à 11 heures, pour permettre aux autres députés d'intervenir. Nous avons rarement l'occasion d'interroger les ministres si ce n'est brièvement pendant la période des questions. Les ministres sont là ainsi que leurs collaborateurs. Le match de hockey est certainement terminé, donc je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas continuer à étudier jusqu'à 11 heures certaines des prévisions budgétaires. Je demande au ministre d'y songer.